

Marseille le 26 août 2022

Madame Martine VASSAL
Présidente de la Métropole
Aix – Marseille – Provence
BP 48014
13567 MARSEILLE CEDEX 02

Objet : Avis sur le PLUi du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Madame la Présidente,

Sollicitée, France Nature Environnement des Bouches-du-Rhône vous transmet son avis en tant que personne publique concertée dans le cadre de la procédure d'instruction du PLUi du territoire « Pays d'Aubagne et de l'Etoile ».

L'élaboration de ce PLUi a commencé il y a presque 5 ans avec l'écriture du PADD. Force est de constater que sa rédaction actuelle n'a pas pris la pleine mesure des événements majeurs qui sont survenus durant cette période avec le réchauffement climatique, la sécheresse qui a connu cette année en France un niveau jamais atteint se traduisant par la pénurie en eau, les incendies, la dégradation de la biodiversité.. La guerre en Ukraine survenue par l'agression inadmissible de la Russie génère des destructions des ressources alimentaires (céréales principalement) au plan international.

Un PLUi aujourd'hui a l'obligation de prendre en compte ces nouvelles données. C'est toute une autre approche et vision de la ville, des moyens de déplacement, du développement de l'économie et de l'emploi, des économies des ressources et bien évidemment de la résilience alimentaire qu'il doit proposer. Or ce n'est pas le cas et nous le déplorons. Nous ne sommes pas les seuls à faire ce constat. Les services de l'État vous ont fait part de leurs objections et ont même qualifié d'illégale la version actuelle. Les enjeux prioritaires de la Préfecture, repris dans le porter-à-connaissance de l'État en juillet 2019, n'ont pour l'essentiel pas été pris en compte.

Concernant l'artificialisation des sols, il ne prend pas en compte les règles de la loi Climat et résilience dans la phase intermédiaire 2021/2031. C'est pour cette raison que la CDPENAF, réunie le 21 juillet dernier, a donné un avis négatif à l'unanimité ! il en est de même pour ce qui est de la densification, les incohérences concernant la croissance démographique et le nombre de logements. En réalité, il ne s'agit pas d'un document d'urbanisme intercommunal mais de la compilation des souhaits des maires par le biais d'un empiement d'OAP entraînant de ce fait un déficit de projet stratégique pour les 20 ans à venir. L'aspect novateur et donc positif sur l'OAP intercommunale sur la gestion de l'eau (qui peut cependant être amélioré) montre ce qui est possible sur les autres thèmes stratégiques.

Les inflexions impératives, qui s'imposent par rapport aux politiques d'urbanisme qui ont été appliquées ces dernières années, n'ont pas été prises en compte. Vous-même, Madame la Présidente, avez pourtant été explicite en mai 2022 : *« Fort de 145 000 hectares de terres cultivées, le département est fortement agricole : il s'agit du premier producteur français de fruits et légumes. Pourtant, 90 % des productions sont vendues et consommées à l'extérieur du département tandis que 90 % de la consommation est importée ! Par ailleurs, plus de 70 % des achats de fruits et légumes sont aujourd'hui effectués en grandes et moyennes surfaces. Une situation totalement paradoxale ! »*

France Nature Environnement Bouches-du-Rhône (FNE 13)

Fédération départementale d'Associations de protection de la nature et de l'environnement Cité des Associations - Boite 340 - 93 La Canebière - 13001 Marseille
Tél.: 06 87 77 35 63 - contact@fne13.fr - www.fne13.fr

Vous proposez des orientations que nous défendons depuis des années : « Préserver la capacité nourricière du département devient un impératif stratégique majeur. À commencer par la préservation des terres et leur capacité productive. C'est l'objectif actuellement poursuivi par le Projet alimentaire territorial, porté par la Métropole et le Pays d'Arles, avec l'appui du Département, qui encourage productions et ventes en circuits courts. Pour ce faire et afin d'aller encore plus loin, le Département et la Métropole lancent, conjointement, un vaste plan de 10 actions visant à rendre plus accessible la consommation de produits locaux et à lutter contre l'artificialisation des sols en préservant les terres agricoles »

Nous vous demandons donc qu'impérativement le PLUi PAE intègre explicitement ces orientations en priorisant l'indispensable densification des espaces urbanisés existants, tant pour l'habitat que pour les zones d'activités.

Les remarques que nous formulons ici sont pour l'essentiel connues des divers services instructeurs. Malgré nos interventions, il n'a pas été tenu compte de nos remarques et propositions (cf. en annexe notre document de juillet 2019 mis à jour).

Vous êtes aujourd'hui à la croisée des chemins. Vous avez la possibilité de rédiger et de proposer aux habitants de ce territoire un PLUi novateur offrant une vraie perspective crédible pour les 15 ans à venir: un PLUi qui intègre déjà les révisions à venir du SRADDET et la rédaction du futur SCOT métropolitain. Il n'y a aucune urgence à vouloir faire passer en force un document qui ne reçoit que des avis négatifs dans sa version actuelle. Vous avez jusqu'en 2027 pour finaliser la procédure.

FNE 13 est disposé à travailler avec vos services pour aboutir à ce document novateur. C'est possible. C'est indispensable pour la survie et le renouveau de notre département. Mais, compte tenu de la gravité de la situation, sachez que nous sommes déterminés à tout mettre en œuvre pour que la version actuelle du PLUi, sur laquelle nous émettons un avis défavorable, ne soit pas entérinée.

Nous renouvelons notre demande, Madame la Présidente, de vous rencontrer dès que possible, et vous prions d'agréer nos sincères salutations.

Richard HARDOUIN
Président FNE13



PJ: Annexe mentionnée

France Nature Environnement Bouches-du-Rhône (FNE 13)

Fédération départementale d'Associations de protection de la nature et de l'environnement Cité des Associations - Boite 340 - 93 La Canebière - 13001 Marseille
Tél.: 06 87 77 35 63 - contact@fne13.fr - www.fne13.fr